

Fiche de poste CHS Saint-Yllie Jura	RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT	16 02 2023
---	---	------------

IDENTIFICATION DU POSTE

Grade :

Technicien Supérieur Hospitalier Responsable des services techniques

Relations hiérarchiques :

Directeur de l'établissement,

Directeur adjoint en charge du Patrimoine, des Travaux et de la Logistique,

Encadrement :

Des techniciens hospitaliers, responsables des différents ateliers des services techniques

Des personnels composant ces ateliers

Personnel administratif bureau des services techniques

Relations fonctionnelles :

- Ingénieur responsable des projets au GPMS Doubs Jura
- Attaché d'administration de la Direction du Patrimoine, des Travaux et de la Logistique (PTL)
- Responsable sécurité
- Autres responsables de la Direction du PTL
- Cadres des services de soins et des autres directions
- Entreprises et fournisseurs
- Organismes de contrôle

Présentation du service :

La Direction du Patrimoine, des Travaux et de la Logistique, regroupe les services suivants : les services économiques, le magasin central, le service restauration, le service transport, les services techniques et environnement, le service sécurité-standard, le service intérieur, la blanchisserie interhospitalière, la bibliothèque-centre de documentation, la Croix-Marine-cafétéria des patients, le Gipedas, le vaguemestre.

Les services techniques sont placés sous la direction du directeur adjoint en charge du Patrimoine, des Travaux et de la Logistique : ils comprennent un effectif d'une vingtaine de personnes et sont composés de plusieurs ateliers (menuiserie, peinture, plomberie, maçonnerie, électricité, environnement).

MISSION DU POSTE

Mission générale :

La fonction du TSH responsable des services techniques est managériale et technique. Il a un rôle de conseil et de proposition auprès de la direction du Patrimoine, des Travaux et de la Logistique. Il travaille de manière transversale en gestion de projets avec l'ingénieur chargé de projets s'il y a lieu.

Il participe à l'élaboration et met en œuvre pour les activités de son secteur, les différents aspects transversaux des objectifs et projets PTL, et notamment en matière de maintenance courante, préventive et curative, de l'établissement et de ses sites rattachés. Il est le référent institutionnel en termes de politique d'approvisionnement et d'achat de son domaine d'activité.

Il assure l'encadrement des personnels des services techniques, et est désigné comme responsable de ces services. Il a la responsabilité des différents secteurs d'activité, qui ont chacun à leur tête des responsables avec une orientation clairement et fortement transversale. Il manage l'équipe travaux et anime notamment les staffs avec les responsables de ses secteurs d'activité. Le TSH responsable des travaux a la responsabilité du bon fonctionnement quotidien des services techniques.

Il pilote l'ensemble des opérations de travaux du CHS

Il assure la gestion des opérations ponctuelles de réhabilitation des sites du CHS. Il participe à la définition, à l'élaboration du programme de maintenance et du plan directeur des travaux avec l'ensemble des acteurs internes et externes de l'Établissement.

Il recherche les solutions techniques les plus appropriées aux questions posées et participe (pour l'aspect technique le concernant) aux choix et aux évolutions à prendre en compte et à mettre en place au sein de l'Établissement.

Pour ces différentes activités, il assure les responsabilités suivantes, sur la base d'objectifs annuels et pluriannuels arrêtés avec le Directeur Adjoint PTL :

- élabore les documents techniques (CCTP) et les plannings de travaux,
- contrôle et rend compte de la conformité des études et estimations des prestataires par rapport aux cahiers des charges,
- suit la phase d'exécution des travaux par les prestataires externes,
- réalise le suivi financier des opérations et vérifie les situations et décomptes de travaux notamment par la mise en place et le suivi d'un tableau de bord qualitatif, économique et financier des projets,
- conçoit, met en place, adapte les organisations et les moyens humains, matériels et financiers en fonction de la mise en œuvre des projets, de l'évolution des normes (qualité, hygiène, sécurité, etc.). Cela comprend notamment la gestion avec les cadres de proximité des ressources et de moyens, la proposition de plan de formation et la mise en œuvre des orientations retenues en la matière,
- gère les budgets exploitation et investissement de ses secteurs,

Missions spécifiques :

Gestion des ressources humaines

- Entretiens annuels d'évaluation professionnelle et de formation des responsables des ateliers et du personnel administratif des services techniques du CHS.
- Le cas échéant, avis sur la manière de servir des agents de l'atelier (en vue des avancements, stagiairisation, reconduction d'un contractuel, etc.).
- Contrôle et coordination de la gestion des ressources humaines assurée par les TH des différents ateliers dont il a la charge (gestion du temps, entretiens d'évaluation, entretiens de formation).

Management

- Mise en œuvre effective des projets menés.
- Planification des travaux des différents ateliers dont il a la charge (en fonction de quoi, les TH assurent au quotidien la gestion des équipes, les commandes de matériel ou de fournitures).
- Animation de la réunion hebdomadaire de travaux réunissant l'ensemble des agents de maîtrise. Coordination au quotidien du travail des TH.

Gestion des opérations de travaux

Le TSH responsable des travaux représente le maître d'ouvrage dans les opérations de travaux.

1 - Travaux en régie :

Il :

- Est en charge du recueil des besoins et de l'élaboration du projet, évaluation des coûts, détermination du planning d'exécution.
- Veille à la sécurité du chantier en lien avec le coordonnateur SPS.
- S'assure de la mise en œuvre du suivi du planning, de l'approvisionnement et de l'organisation du chantier.

2 - Marchés de travaux :

Il peut être amené à assurer :

- Le recueil des besoins, l'élaboration du projet (et du cahier des charges) : il en évalue les coûts, détermine un planning d'exécution.
- La vérification de la sécurité du chantier en lien avec le coordonnateur SPS.
- Le suivi des travaux

Gestion de la maintenance courante (matéριο-vigilance) :

1 – Il organise les opérations de maintenance préventive (élaboration et application du plan de maintenance annuel) et gère les contrats de maintenance suivants :

- ascenseurs
- portes automatiques
- chambres froides
- chaudières
- chaufferie et groupes électrogènes
- climatisation
- matériel de cuisine
- nettoyage du château d'eau
- onduleurs
- transformateurs
- ventilation.

Il peut être amené à prendre en charge la négociation d'un contrat de maintenance ou de contrôle. *A noter que l'intervention d'une entreprise extérieure demande à ce que le responsable du Service Sécurité soit saisi (en tant que coordonnateur SPS).*

2 – Il assure le contrôle des opérations de maintenance curative gérées par les TH des différents ateliers (qui en assurent notamment la réception).

3 – Il assure la gestion des contrats de contrôle, et notamment les contrats suivants :

- contrôle des installations électriques
- contrôle des installations gaz
- contrôle des équipements de levage et de manutention
- contrôle rayons ionisants
- contrôle thermographie électrique

Le suivi de ces contrôles est assuré par le TH responsable de l'atelier électricité (installations électriques, équipements de levage et de manutention, rayons ionisants, thermographie électrique) et par le TH responsable de l'atelier plomberie (installations gaz), qui en rendent compte au responsable des services techniques.

Réseaux :

Il est référent de la gestion des réseaux suivants :

- Eau sanitaire
- Eau usée
- Chauffage et GTC
- Electricité (BT, HT)

En ce qui concerne les courants faibles, il est amené à fixer les objectifs en direct, l'agent de maîtrise de l'atelier électricité se bornant à gérer les aspects RH ; il s'assure d'une bonne coordination avec le service informatique-téléphonie.

Gestion de projet :

Il peut être amené à suivre différents projets ou missions qui lui sont confiés notamment le suivi du programme d'investissements annuels ponctuels et de travaux annuels courants.

Remplacement de l'ingénieur :

En l'absence de l'ingénieur, il est amené à le remplacer.

COMPETENCES REQUISES

Diplômes, qualifications :

- Diplôme DUT ou BTS ou similaire avec une spécialisation appréciée en Génie thermique ou Génie électrique ou Génie civil
- Expériences de gestion de projets et de management d'équipes pluridisciplinaires souhaitées

Savoir-faire requis :

- Gérer les projets dans toutes leurs dimensions techniques, économiques, humaines et financières, transversaux ou non ;
- Fixer des objectifs et évaluer des résultats ;
- Organiser et répartir le travail en équipe ;
- Animer, mobiliser et entraîner une équipe ;
- Présenter et argumenter un dossier auprès d'un groupe de professionnels ;
- Evaluer, analyser les risques en hygiène et sécurité ;
- Ajuster le plan annuel d'action aux variations internes et externes ainsi qu'aux évolutions et aux choix stratégiques ;
- Concevoir des indicateurs de fonctionnement et définir des actions correctives

Compétences techniques spécifiques :

- Connaissances détaillées tous corps d'état et VRD
- Compétences détaillées en terme de GTC
- Connaissance générale des normes techniques
- Connaissance générale de la réglementation relative à la sécurité
- Connaissance générale des principes du droit des marchés publics
- Connaissances générales en bureautique (tableur, traitement de texte, ...)

Compétences relationnelles spécifiques :

- Sens de l'organisation, capacité à prioriser les problèmes, à tenir un planning de travaux
- Capacité à coordonner l'action des agents de maîtrise
- Capacité à coordonner et à animer une équipe
- Capacité à coordonner un chantier faisant intervenir différents corps d'état
- Qualités relationnelles vis-à-vis des utilisateurs
- Disponibilité.

Autres :

- Expérience dans un poste similaire appréciée,
- Capacité à comprendre et à s'adapter au milieu hospitalier.

CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires :

Horaires « cadre »

38h30 par semaine (sur la base de la réglementation des 35h)

Statut et rémunération :

Technicien Supérieur Hospitalier, grille FPH

Titulaire (si mutation), contractuel